

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2017

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	31
Membres excusés et représentés .....	14
Membres absents non représentés.....	4



LE MAIRE

SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Mme Nicole CERCLEY est désignée Secrétaire de séance

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Rosa JURADO, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, M. René GAILLARD, M. Jacques LEROY, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT

Conseillers municipaux

Etaient absents ou représentés

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à M. Philippe CIPRIANO, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, M. Marc COHEN qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, M. Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Yannick BRUNET qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, M. Thierry COUSIN qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Jean-Richard TESSIER qui a donné pouvoir à M. Nicolas CLODONG, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD SAVARY.

Etaient absents non représentés

Mme Yasmine CAMARA, Mme Pascale LUCIANI BOYER, Mme Patricia RIBEIRO, M. Roméo DE AMORIM

Au cours de la séance :

M. Marc COHEN entre au point 1.1, Mme Yasmine CAMARA, M. Adrien CAILLEREZ, M. Jean-Philippe COMBE entrent au point 1.2, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à Mme Rosa JURADO et M. André KASPI qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS quittent la séance au point 2, M. Julien KOCHER qui a le pouvoir de M. Cédric LAUNAY, Mme Nadia LECUYER quittent la séance au point 9.1, M. Adrien CAILLEREZ quitte la séance au point 11, Mme Nadia LECUYER, M. Adrien CAILLEREZ, M. Julien LOCHER entrent au point 12, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH quitte la séance au point 12, M. Jean-Philippe COMBE entre au point 21, Mme Sylvie LAGARDE quitte la séance au point 26, Mme Sylvie LAGARDE

.../...

entre au point 30, Mme Sylvie LAGARDE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ quitte la séance au point 30, Mme Jocelyne JAHANDIER qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE quitte la séance au point 33, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH quitte la séance au point 33, M. Jean-Philippe COMBE entre au point 37, M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir de Mme Valérie FIASTRE et Mme Yasmine CAMARA quittent la séance au point 38 M. Pierre-Michel DELECROIX entre au point 39, Mme Yasmine CAMARA entre au point 41,

### 1.1. **Voeu relatif au maintien de la spécialité de transplantation hépatique à l'hôpital Henri Mondor de Créteil**

**Demande** le maintien de la spécialité de transplantation hépatique à l'hôpital Henri Mondor de Créteil

Unanimité

### 1.2. **Questions orales**

Groupe Saint-Maur Demain

1. Confirmez-vous le plan d'économies prévisionnelles et d'augmentation des tarifs des prestations périscolaires ?

2. Allez-vous poursuivre la concertation avec les associations de parents d'élèves, les familles, les services de la ville, l'IFAC et les élus minoritaires dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 ?

3. Pouvez-vous en tout état de cause prévoir une date d'effet des mesures qui seront retenues ?

Groupe « Saint-Maur écologique et solidaire »

1. Le budget « Scolaire et périscolaire » doit être pérennisé en 2018 ?

2. Sédif-Véolia : quelles leçons tirer de l'augmentation du prix de l'eau potable ?

3. Suites de la délibération sur Infocom (Conseil municipal du 28 septembre 2017) ?

4. Pouvez-vous transmettre et informer le Conseil Municipal du contenu d'un courrier que vous auriez reçu de Monsieur le Préfet relatif à Infocom ?

Groupe Fidèles à Saint-Maur

1. la réduction budgétaire des crédits éducatifs et les réponses apportées aux parents d'élèves sur le sujet ?

### 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2017**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 novembre 2017

Unanimité

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### 3. **Communication du Rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les réseaux de communication (SIPPEREC)**

**Prend acte** de la communication du rapport d'activités 2016 du SIPPEREC

### 4. **Création d'une commission de Jumelage**

**Décide** la création d'une commission de jumelage,

**Dit** que cette commission comprendra le maire, membre de droit ainsi que 14 membres, élus ou personnes qualifiées,

**Dit** que la composition nominative sera fixée par voie d'arrêté du maire.

Majorité

38 Pour

8 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

#### 5. **Développement d'une application mobile pour les usagers**

**Approuve** l'adhésion à l'Association CAPDEMAT,

Majorité

43 Pour

2 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

1 Abstention (M. Denis LAURENT)

### **FINANCES COMMUNALES**

#### 6. **Décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2017. Budget principal**

**Approuve** la décision modificative n°3 de l'exercice 2017 au budget principal votée par chapitre, conformément aux documents budgétaires.

Majorité

36 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

7 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

#### 6.1. **Décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2017. Budget annexe du cinéma le Lido**

**Approuve** la décision modificative n°3 du budget annexe du cinéma le Lido votée par chapitre, conformément aux documents budgétaires.

Unanimité

#### 6.2. **Décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2017. Budget annexe des parcs de stationnement souterrain**

**Approuve** la décision modificative n°3 du budget annexe des parcs de stationnement souterrain votée par chapitre, conformément aux documents budgétaires.

Majorité

36 Pour

10 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

#### 7. **Admissions en non valeur des sommes irrécouvrables 2017**

**Admet** en non-valeur sur des crédits à ouvrir au budget de l'exercice 2017 les montants ci-dessous indiqués sur le budget principal.

Exercices	Montant
2002	930,51 €
2003	579,28 €
2004	968,91 €
2005	1 380,00 €
2006	1 534,03 €
2007	4 755,46 €
2008	2 702,37 €
2009	885,00 €
2010	9 509,33 €
2011	10 148,24 €
2012	5 933,87 €
2013	13 796,43 €
2014	9 715,90 €
2015	4 496,95 €
2016	860,33 €
2017	1 842,00 €
<b>Total</b>	<b>70 038,61 €</b>

Unanimité

8. **Approbation de la convention de règlement du prêt Depfa Bank entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et le Syndicat des Eaux d'Ile de France**

**Approuve** la convention de règlement du prêt DEPFA BANK conclue entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

**Autorise** le versement du SEDIF à la commune de Saint-Maur-des-Fossés de 110 343,00€ correspondant à la charge de la dette 2017 du prêt DEPFA BANK, imputable au service de l'eau, et assumée par la commune de Saint-Maur-des-Fossés et 1 136 681,91€ au titre du versement libératoire.

**Précise** que la présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et prend fin dès versement par le SEDIF des sommes prévues aux articles 1 et 2 de la convention.

Cette opération sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 de la commune.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tous documents afférents.

Majorité

43 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

9. **Transfert de la garantie d'emprunt de la ville de Saint-Maur-des-Fossés à Codelog vers la société SA HLM LVSO**

**Prend acte** de la demande de la société SA HLM CODELOG de transfert de garantie d'emprunt à la société SA HLM LVSO,

**Autorise** ce transfert,

**Autorise** le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Unanimité

9.1. **Attribution de subvention complémentaire à l'Association d'Entraide du Personnel communal pour l'année 2017**

**Approuve** l'attribution, au titre de l'année 2017, d'une subvention complémentaire à l'Association d'Entraide du Personnel communal (A.E.P.) d'un montant de 14 000 €.

Unanimité

10. **Dotation exceptionnelle d'équipement à verser au budget annexe du cinéma le Lido pour l'exercice 2017**

**Décide** l'attribution d'une dotation exceptionnelle d'équipement de 5 825 € sur le budget annexe du cinéma le Lido au titre de l'exercice 2017.

Unanimité

11. **Réalisation des dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes des parcs de stationnement souterrain et du cinéma le Lido avant l'adoption du budget primitif 2018**

**Adopte** l'ouverture des crédits proposée au niveau du chapitre pour les dépenses d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes des parcs de stationnement souterrain et du cinéma le Lido,

**Autorise** Monsieur le Maire à défaut l'Adjoint Délégué à engager, liquider, et mandater les dépenses 2018 dans la limite des crédits votés au niveau du chapitre conformément au CGCT, dans l'attente du vote du budget primitif 2018 du budget principal et les budgets annexes des parcs de stationnement souterrain et du cinéma le Lido,

**Autorise** Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à liquider et mandater les recettes dues au titre de l'exercice 2018, dans l'attente du vote du budget primitif 2018 du budget principal et les budgets annexes des parcs de stationnement souterrain et du cinéma le Lido.

Majorité

40 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

## **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

12. **Modification du tableau des effectifs du personnel territorial**

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché principal territorial – Filière administrative.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>e</sup> classe territoriale – Filière administrative.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe territoriale – Filière administrative.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale – Filière administrative.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1<sup>e</sup> classe territoriale – Filière technique.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale – Filière technique.

**Décide** la suppression deux emplois permanents à temps complet de technicien territorial – Filière technique.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial – Filière technique.

**Décide** la suppression de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale – Filière technique.

**Décide** la suppression de cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial – Filière technique.

**Décide** la création de trois emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique territorial – Filière technique.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps complet de puéricultrice hors classe territoriale – Filière médico-sociale.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet de puéricultrice de classe supérieure territoriale – Filière médico-sociale.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps complet de professeur d'enseignement artistique de classe normale – Filière culturelle.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps non complet de professeur d'enseignement artistique de classe normale – Filière culturelle.

**Décide** la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale – Filière culturelle.

**Décide** la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe territoriale – Filière animation.

**Dit** que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

**Approuve** l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Majorité  
41 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

13. **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès de la Métropole du Grand Paris (M.G.P.) pour la compétence environnement - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (G.E.M.A.P.I.)**

**Approuve** la convention de mise à disposition de personnel auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'exercice des missions environnement avec une spécialisation G.E.M.A.P.I. (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

**Dit** que cette mise à disposition sera concrétisée par arrêté.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Unanimité

14. **Mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès des associations ' La Vie Au Grand Air (VGA) de Saint-Maur - Stella handball ', ' Comité Départemental de Handball ' et ' Les Bagaudes '**

**Approuve** les conventions de mise à disposition d'agents au bénéfice des associations « La Vie au Grand Air (VGA) de Saint-Maur - Stella Handball », « Comité Départemental de Handball » et « Les Bagaudes » .

**Dit** que ces mises à disposition seront concrétisées par arrêté du Maire et ceci après accord des agents concernés et avis de la Commission administrative paritaire compétente.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à la période du 4 septembre 2017 et jusqu'au 6 juillet 2018.

Unanimité

15. **Liste des agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés mis à disposition auprès du syndicat mixte à vocation unique ' Marne vive '**

**Approuve** la convention de mise à disposition de 2 agents au bénéfice du Syndicat Mixte à vocation unique « Marne Vive » .

**Dit** que ces mises à disposition feront l'objet de décisions prises par le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines après accord des agents concernés et avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

**Autorise** le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

Unanimité

16. **Actualisation de la liste des cas de recours aux astreintes dans les services de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le dispositif des astreintes au sein des services de la ville de Saint-Maur-des-Fossés est complété.

**Prend acte** de l'actualisation de l'ensemble des dispositions prises par le conseil municipal relatif aux astreintes dans les services.

**Décide** qu'il appartiendra au Maire ou le Maire-Adjoint en charge des ressources humaines de mettre en place lesdites astreintes exposées ci-dessus, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Autorise** le Maire ou le Maire-Adjoint en charge des ressources humaines à rémunérer ou à compenser, le cas échéant, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur.

**Dit** que ces indemnités ou compensation seront attribuées de manière forfaitaire et suivront les taux fixés par arrêtés ministériels.

**Dit** que les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

17. **Actualisation des taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux issus de la création du nouveau cadre d'emplois des ingénieurs en chef, de la modification des cadres d'emplois des ingénieurs et cadres de sante paramédicaux et de la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.)**

**Fixe** les taux de promotion des avancements de grade pour les cadres d'emplois.

**Prend acte** de l'actualisation de l'ensemble des taux de promotion en vigueur dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux de la ville.

Unanimité

18. **Convention de mise à disposition de personnel pour la compétence plan climat air énergie suite au transfert de compétence a l'EPT ParisEstMarne&Bois**

**Approuve** la convention de mise à disposition de personnel, dans le cadre du transfert de la compétence « Plan climat air énergie » au profit de l'établissement public ParisEstMarne&Bois.

**Dit** que cette mise à disposition sera concrétisée par arrêté du Maire après accord de l'agent concerné et avis de la Commission administrative paritaire compétente.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

Unanimité

19. **Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-Des-Fossés auprès du Centre Communal d'Action Sociale**

**Approuve** la convention de mise à disposition de 20 agents communaux auprès du Centre Communal d'Action Sociale .

**Dit** que cette mise à disposition sera concrétisée par arrêtés du Maire après accord des agents concernés et avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes.

**Dit** que les salaires et charges des agents mis à disposition des Résidences Autonomies et du Centre Communal d'Action Sociale seront remboursés intégralement à la ville.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 30 juin 2018 pour l'ensemble des agents mis à disposition du CCAS, pour le directeur du CCAS dont la quotité de temps de travail est égale à 50%, la présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Unanimité

## **ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

### 20. **Avis dans le cadre de la consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par SEFI INTRAFOR en vue d'exploiter une installation classée à Champigny-sur-Marne pour les travaux du métro Grand Paris Express**

**Déclare** avoir pris connaissance de la demande d'enregistrement présentée par la société SEFI INTRAFOR en vue d'exploiter à Champigny-sur-Marne (161 avenue Roger Salengro) une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), demande soumise à consultation publique du 04 au 29 décembre 2017 ;

**Prend acte** qu'il s'agit d'une installation de fabrication et de traitement de boue bentonitique pour la réalisation des fondations en parois moulées de la gare de Champigny-centre de la ligne 15 Sud du métro souterrain Grand Paris Express ;

**Rappelle**, concernant les points de rejet au réseau d'eaux pluviales, la nécessité de vérifier la *qualité* des rejets liquides (notamment en raison de la diversité des produits stockés),

- d'une part, au regard de l'autorisation de raccordement provisoire du conseil départemental
- et, d'autre part, au regard des exigences de qualité de la Marne indiquées dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne Confluence, à savoir :
  - Respect des exigences de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE),
  - Atteinte de l'objectif baignade d'ici 2022,
  - Maîtrise des effets cumulés des rejets ponctuels liés aux (grands) travaux.

**Demande** que la distinction entre les *déblais de forage* et les *déchets de boue* (produite-stockée-recyclée) soit clarifiée ;

**Regrette** que les plans fournis ne permettent pas d'apprécier l'impact circulatorie éventuel sur la voirie saint-maurienne des déplacements liés aux livraisons de matériaux et aux évacuations de déblais-déchets ;

**Considère** qu'en l'état, le dossier présenté est peu accessible au grand public et incomplet sur certains points au regard des enjeux environnementaux ;

**Emet** par conséquent un avis défavorable à la demande d'enregistrement de cette installation présentée par la Société SEFI INTRAFOR ;

**Dit** que la présente délibération sera transmise à M. le préfet du Val-de-Marne dans les quinze jours de la clôture de l'enquête ;

Unanimité

## **ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

### 21. **Avis dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société du Grand Paris en vue d'exploiter une plateforme de transit de déblais (port de Bonneuil)**

**Déclare** avoir pris connaissance de la demande d'autorisation d'exploiter dans le port de Bonneuil-sur-Marne une *plateforme de transit de déblais de la future ligne 15 Sud du Grand Paris Express*, présentée par la Société du Grand Paris (SGP) et soumise à enquête publique

du 20 novembre au 22 décembre 2017 (au titre des installations classées pour la protection de l'environnement) ;

**Rappelle** que la commune de Saint-Maur-des-Fossés (bordée, au sud, par le port industriel de Bonneuil) est très attentive aux impacts des activités portuaires sur le cadre de vie des Saint-Mauriens ; L'objectif de la ville, au regard des enjeux environnementaux, est la prise en compte et la réduction des impacts cumulés du port; La ville est également concernée par la ligne 15 Sud du métro qui sera en interconnexion avec le RER A en gare de Saint-Maur-Créteil ;

**Souligne** la difficulté pour le grand public à suivre les impacts de l'ensemble de la ligne 15 Sud au fur et à mesure de son avancement, compte tenu de l'actualisation ponctuelle et partielle des données disponibles ;

**Constata** l'insuffisance manifeste des données produites dans le dossier d'enquête sur la plateforme précitée, notamment parce que le pétitionnaire (la SGP) n'est pas le futur exploitant ; La présentation des capacités et modalités de fonctionnement de la plateforme est partielle ou confuse et certaines aires d'étude de l'état initial du site sont trop limitées ;

**Conteste**, principalement, l'évaluation minimisée des impacts résiduels du projet sur la santé publique, l'habitat humain et faunistique, les déplacements et flux de transit, la qualité de l'air (poussières et polluants), la qualité des eaux et le risque inondation ;

**Considère** que les éléments de réponse apportés par le pétitionnaire, comme suite à l'avis de l'Autorité environnementale, ne sont pas suffisants pour garantir aux Saint-Mauriens qu'ils n'auront pas à subir une dégradation de leur qualité de vie et de leur environnement ;

**Émet** un *avis défavorable à l'exploitation de cette plateforme de transit de déblais*, en raison de ses impacts directs connus ou insuffisamment estimés et de ses impacts cumulés avec l'ensemble des activités portuaires qui ne sont toujours pas quantifiés alors que celles-ci sont en développement ;

**Demande** que, dans les cas d'acheminement des déblais de la ligne 15 Sud par camions, la Société du Grand Paris soit tenue d'avoir recours à des véhicules alimentés au gaz naturel (GNV);

**Demande** au Commissaire-enquêteur et à la Société du Grand Paris de prendre en considération l'ensemble des observations et des questions formulées dans l'exposé des motifs ;

**Dit** que la présente délibération sera transmise à M. le préfet du Val-de-Marne dans les quinze jours de la clôture de l'enquête, ainsi qu'à la Société du Grand Paris et la direction du Port de Bonneuil ;

Unanimité

## 22. **Approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte Marne Vive**

**Approuve** les nouveaux statuts du Syndicat Marne Vive approuvés par le Comité Syndical en date du 10 octobre 2017.

Unanimité

## 23. **Approbation des cartes stratégiques de bruit de l'environnement version 2017**

**Acte** de la transmission des cartes stratégiques de bruit, datées de janvier 2017, par BRUITPARIF,

**Précise** que chaque carte de bruit comporte :

- des documents graphiques au 1/10 000ème fournies par BRUITPARIF et représentant :
  - les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones de l'indicateur  $L_{den}$  par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A) pour les sources de bruit suivantes :

- Infrastructures routières ;
- Infrastructures ferroviaires ;
- Infrastructures aéroportuaires.
- les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones de l'indicateur  $L_n$  par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A) pour les sources de bruit suivantes :
  - Infrastructures routières ;
  - Infrastructures ferroviaires ;
  - Infrastructures aéroportuaires.
- les zones où les valeurs limites de l'indicateur  $L_{den}$  visées à l'article L. 572-6 du code de l'environnement sont dépassées pour chacune des sources de bruit mentionnées à l'article L. 572-3 du code de l'environnement (infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires) ;
- les zones où les valeurs limites de l'indicateur  $L_n$  visées à l'article L. 572-6 du code de l'environnement sont dépassées pour chacune des sources de bruit mentionnées à l'article L. 572-3 du code de l'environnement (infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires) ;

Ces documents graphiques ont été repris sous la forme de 16 cartes, à l'échelle communale, afin d'être soumises au Conseil Municipal.

- un résumé non technique comportant :

- une présentation des principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour son élaboration ;
- une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les plages de valeurs de l'indicateur  $L_{den}$  par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A) et pour chaque source de bruit (infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires) ;
- une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les plages de valeurs de l'indicateur  $L_n$  par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A) et pour chaque source de bruit (infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires) ;

**Constate** la diminution du nombre de personnes exposées à des niveaux de bruit supérieurs aux valeurs seuils, sur le territoire communal,

**Constate aussi** la persistance de zones d'exposition à des nuisances sonores

- aux abords des axes routiers à forte circulation,
- le long de la voie ferrée du RER A,

**Rappelle** l'engagement de la ville dans la protection de la population contre les nuisances sonores :

- émissions d'avis défavorables sur les projets d'installations d'ICPE se traduisant par un surcroît de trafic lié au transport routier, sur le territoire communal,
- recours contre le Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement de l'aéroport d'Orly,
- signature de la « Charte de protection des riverains de l'aéroport d'Orly »,

**Rappelle aussi** que le Plan de Prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de l'Etat et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le département du Val-de-Marne, 1<sup>ere</sup> échéance, ne prend pas en compte les infrastructures gérées par RFF.

**Approuve** les cartes stratégiques du bruit de Saint-Maur-des-Fossés (documents cartographiques, résumé non technique et données statistiques).

**Dit** que les cartes de bruit stratégiques, les informations qu'elles contiennent ainsi que la présente délibération sont tenues à la disposition du public en Mairie.

## **URBANISME - AMENAGEMENT**

### **24. Ajustement du périmètre de la zone bleue**

**Approuve** la modification du périmètre des zones bleues dans les différents quartiers de la ville.

**Dit** que la mise en application de cette modification est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Majorité

39 Pour

7 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

## **URBANISME - AMENAGEMENT**

### **25. Mise en place du service VELIGO à Saint-Maur-des-Fossés - Demande de subvention**

**Approuve** le principe de réalisation de consignes ou abris de VELIGO aux abords des gares du Parc et de La Varenne-Chennevières,

**Sollicite** la subvention d'Ile-de-France Mobilités au taux maximum,

**Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande,

**Dit** que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget de la commune,

**Précise** que les travaux ne seront pas engagés avant la notification de la dite subvention.

Unanimité

### **26. Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux et un permis de construire pour le projet de mise en accessibilité et d'embellissement de l'école élémentaire Marinville**

**Approuve** le projet de réhabilitation et d'embellissement de l'école et sa mise en accessibilité,

**Autorise** le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

### **27. Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux et un permis de construire pour le projet de mise en accessibilité et d'embellissement de l'école maternelle Marinville**

**Approuve** le projet de réhabilitation et d'embellissement de l'école et sa mise en accessibilité,

**Autorise** le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes

Unanimité

### **28. Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux et un permis de construire pour le projet de mise en accessibilité et d'embellissement de l'école maternelle Les Mûriers**

**Approuve** le projet de réhabilitation et d'embellissement de l'école et sa mise en accessibilité,

**Autorise** le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

29. **Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux et un permis de construire pour le projet de mise en accessibilité et d'embellissement de l'école élémentaire Les Mûriers**

**Approuve** le projet de réhabilitation et d'embellissement de l'école et sa mise en accessibilité,

**Autorise** le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes.

Unanimité

## **DOMAINES**

30. **Cession de la propriété communale sise 2 avenue du Maréchal Lyautey à Saint-Maur-des-Fossés**

**Confirme** le déclassement par anticipation de la propriété communale sise 2, avenue du Maréchal Lyautey, parcelle cadastrée DN 8 d'une superficie de 4 090 m<sup>2</sup> comprenant des locaux à usage de « Maison des Associations » et un jardin attenant, conformément à la délibération n°30 du conseil municipal du 28 septembre 2017.

**Décide** la cession de gré à gré de la propriété communale sise 2, avenue du Maréchal Lyautey, parcelle cadastrée DN 8 d'une superficie de 4 090 m<sup>2</sup> environ comprenant des locaux à usage de « Maison des Associations » et un jardin attenant, à la société PROVENCE HABITAT ou à toute société dans laquelle cette dernière se trouvera être associée majoritaire, au prix de 6 234 146 euros dont 4 834 146 euros payés comptant et le solde, soit 1 400 000 euros, sous la forme de remise de locaux d'activité de 1 400 m<sup>2</sup> bruts de béton, fluides en attente, baies vitrées, portes et fenêtres posées et les 50 places de stationnements, qui seront édifiés sur la parcelle DN 8, rétrocedés à la commune à leur achèvement, conformément à l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne – Division du Domaine, en date du 25 juillet 2017.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

**Dit** que la recette correspondante est inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2017.

Majorité

36 Pour

8 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

2 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET)

31. **Cession de la propriété communale sise 3 rue André Bollier à Saint-Maur-des-Fossés**

**Confirme** le déclassement par anticipation de la propriété communale sise 3, rue André Bollier parcelle cadastrée N 106 pour une superficie de 1 364 m<sup>2</sup> environ, conformément à la délibération n°32 du conseil municipal du 28 septembre 2017.

**Décide** la cession de gré à gré de la propriété communale sise 3, rue André Bollier parcelle cadastrée N 106 pour une superficie de 1 364 m<sup>2</sup>, à la société HOME CONCEPT ou à toute société dans laquelle cette dernière se trouvera être associée majoritaire, au prix de 1 517 073 euros dont 1 217 073 euros payés comptant et le solde, soit 300 000 euros, sous la forme de remise de locaux d'activité de 300 m<sup>2</sup> bruts de béton, fluides en attente, baies vitrées, portes et fenêtres, posées qui seront édifiés sur la parcelle N 106, rétrocedés à la

commune à leur achèvement, conformément à l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne – Division du Domaine, en date du 18 juillet 2017.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

**Dit** que la recette correspondante sera inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2017.

Majorité

36 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

7 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

32. **Abrogation de la délibération n°26 du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, relative à l'acquisition de la propriété sise 57 avenue de Condé**

**Décide** que la délibération n°26 prise par le Conseil Municipal du 15 décembre 2016, relative à l'acquisition de la propriété sise 57, avenue de Condé à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée S 26 pour 10 025 m<sup>2</sup>, appartenant à la S.A. ESSILOR INTERNATIONAL (Compagnie Générale d'optique), au montant de 10 000 000 €, est abrogée et que le dossier est classé sans suite.

Majorité

41 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

33. **Annulation de la délibération n°31 du conseil municipal du 28 septembre 2017 et division de la propriété communale située 77 quai de la Pie à Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** que la délibération n°31 prise par le Conseil Municipal du 28 septembre 2017, relative à la désaffectation, au déclassement et à la cession de la propriété sise 77 quai de la Pie parcelle cadastrée DK 38 pour une superficie de 3 363 m<sup>2</sup> environ, moyennant une première offre possible à 3 000 000 €, conformément à l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne – Division du Domaine, en date du 2 août 2017, via la procédure «Immo-Interactif» par le biais du MIN, est annulée, le bien étant maintenu dans le domaine public.

**Décide** d'effectuer la division de la parcelle cadastrée DK 38 d'une superficie totale de 3 363 m<sup>2</sup> située 77 quai de la Pie à Saint-Maur-des-Fossés, pour détacher la partie du terrain d'une superficie d'environ 1 246 m<sup>2</sup>, sur laquelle sont édifiés deux pavillons, en vue de son futur déclassement et de sa cession qui sera soumise à une prochaine délibération.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires pour cette division.

Majorité

36 Pour

10 Abstentions (M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

34. **Approbation du projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'emplacements sur certaines clôtures et éventuellement certains murs aveugles de propriétés communales pour de l'affichage publicitaire**

**Décide** d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'emplacements sur certaines clôtures ou murs aveugles de propriétés communales avec la Société AFFICHAGE PUBLICITE CHARBIT FRANCK, à conclure, jusqu'au 30 avril 2018.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

**Dit** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

Unanimité

35. **Approbation du projet de convention de mise à disposition à le Comité de Tennis du Val de Marne de deux courts de tennis en terre battue situés au stade Paul Meyer sis 39 rue de Paris à Sucy-en-Brie**

**Approuve** le projet de convention à conclure entre l'Association "Le Comité de Tennis du Val de Marne" et la Commune, pour la mise à disposition à titre précaire et révocable, de deux courts de tennis numérotés 9 et 12 dans le stade Paul Meyer sis 39 rue de Paris à Sucy-en-Brie, pour une durée de 23 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, moyennant une redevance de 100 000 € versée en une seule fois à la signature de la convention, et correspondant aux montants des redevances devant être perçues pendant la durée totale de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 2040.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire.

**Dit** que la recette correspondante sera inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2018.

Majorité

37 Pour

8 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Ne prend pas part au vote (M. Germain ROESCH)

## **FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

36. **Attribution de subventions relatives aux opérations " Coup de pouce " et " Bourse aux permis "**

**Approuve** l'attribution de subventions pour un montant de 6 000€ euros pour les projets figurant ci-après :

<b>Yanis OUHIB</b> (reçu en entretien) Bénévolat Entraide Scolaire Amicale. Bourse au permis	<b>1 000€</b>
<b>Mehdi HASSANI</b> (reçu en entretien) Bénévolat Approche. Bourse au permis	<b>1 000€</b>
<b>Marinela SURUCEANU</b> (reçue en entretien) Bénévolat Secours Populaire Bourse au permis	<b>1 000€</b>
<b>Emma LOGRE</b> (reçue en entretien) Bénévolat Croix Rouge Bourse au permis	<b>1 000€</b>
<b>Laureline MASSIAS</b> (reçue en entretien) Aide pour effectuer un stage de 4 <sup>ème</sup> année de cinéma chez Ghost VFX à Copenhague. Titre : stage à Ghost VFX	<b>1 000€</b>

**Juliette BIQUET** (reçue en entretien) Aide pour achat de matériel indispensable à tout écologue : jumelles et matériel de prise de vue  
Titre : Pour voir plus loin

**1 000€**

**Dit** que ces subventions seront imputées au chapitre 924/422/6574 – Sport et jeunesse – Point structure R.E.L.A.I. Jeunesse - Subventions du budget de l'exercice 2017.

Unanimité

37. **Organisation d'un concours de nouvelles à destination des 11 - 26 ans par R.E.L.A.I. Jeunesse**

**Approuve** le règlement du concours d'écriture de nouvelles.

**Dit** que celui-ci entrera en vigueur le 1er janvier 2018.

**Approuve** le modèle de contrat de cession et autorise le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer les dits contrats.

**Autorise** le Maire à solliciter toute subvention pouvant financer cette action.

Unanimité

### **AFFAIRES SOCIALES**

38. **Demande de garantie d'emprunt par l'O.P.H. de Saint Maur pour le financement du rachat de 3 résidences de la S.I.E.M de Saint-Maur.**

**Accorde** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 8 000 000 euros souscrit par l'O.P.H auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N° 73173 constitué de 1 ligne de prêt

**Accorde** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut

**S'engage** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Précise** que les conditions financières de ce prêt sont les suivantes :

- Montant du Prêt : 8 000 000€
- Taux livret A : 0,75% + 0,64 point de base
- Durée : 35 ans sans préfinancement

**Autorise** le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur et à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Unanimité

39. **Convention de réservation de logements liée au transfert de propriété de la S.I.E.M vers l' O.P.H concernant les 48 logements déjà réservés à la ville**

**Approuve** la convention à intervenir avec l' O.P.H dans le cadre du transfert de propriété des 48 logements réservés à la ville (tableau détaillé des logements par résidence en annexe), répartis comme suit :

- 62 rue Garibaldi : 4 logts
- 15 Ave d'Arromanches : 12 logts
- 11 au 23 Les Logis de la Pie : 32

**Autorise** le Maire à la signer au nom de la ville.

Unanimité

### **AFFAIRES CULTURELLES**

40. **Demande de licence d'entrepreneur de spectacles vivants - Catégories 1,2 et 3 - pour les exploitants, entrepreneurs ou producteurs et diffuseurs de spectacles.**

**Autoriser** monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants, catégories 1, 2 et 3, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Unanimité

41. **Appel d'offres ouvert relatif aux Travaux de rénovation et de mise en sécurité des couvertures de l'école Miss Cavell**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux **Travaux de rénovation et de mise en sécurité des couvertures de l'école Miss Cavel**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

### **MARCHES PUBLICS**

42. **Appel d'offres ouvert relatif à la Maintenance et vérification des systèmes de désenfumage dans les bâtiments communaux**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Maintenance et vérification des systèmes de désenfumage dans les bâtiments communaux, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

43. **Procédure relative aux travaux de mise en sécurité, d'amélioration de l'hygiène, d'accessibilité et d'embellissement du Théâtre Rond-Point Liberté - Lot 3**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence relative aux travaux de mise en sécurité, d'amélioration de l'hygiène, d'accessibilité, d'embellissement et de décoration du théâtre Rond Point Liberté – lot 3 : Electricité – SSI – courant fort et courant faible, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette procédure, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

44. **Appel d'offres ouvert relatif à la Fourniture de pièces détachées et accessoires divers de véhicules**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **Fourniture de pièces détachées et accessoires divers de véhicules**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que l'accord cadres à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

45. **Appel d'offres ouvert relatif à la Réparation des tracteurs et d'engins de motoculture**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **Réparation de tracteurs et d'engins de motoculture**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que l'accord cadres à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

46. **Avenant n°1 au marché relatif au marché de Prestations d'entretien des espaces verts, cimetières et voiries - lot 1**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de **Prestations d'entretien des espaces verts, cimetières et voiries – Lot 1 Désherbage mécanique des voiries, entretien des pieds d'arbre et tonte des trottoirs enherbés** avec la société **MABILLON** marque **FALLEAU**.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune,

Unanimité

47. **Avenant n°2 au marché de Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - Lot N°1**

**Approuve** le projet d'avenant n°2 au marché de **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - lot 1 L'ensemble des bâtiments communaux, puissance des chaudières supérieures à 60 KW (groupes scolaires, salles de sport, cuisine centrale, bâtiments administratifs...)** avec la société **GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY Services – 1 Place des Degrés à PUTEAUX (92800)** ayant pour objet la modification des NB suite au passage au gaz pour les écoles Maternelle les Chalets et Maternelle Marinville et les ajouts de matériels et modification des NB suite à l'agrandissement de la maternelle les Tilleuls induisant une plus-value annuelle pour la ville d'un montant de 195,00 euros hors taxes.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune

Unanimité

48. **Avenant n°2 au marché de Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - Lot N°2**

**Approuve** le projet d'avenant n°2 au marché de **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - lot 2 Chaudières petite puissance, inférieure à 60 KW (loge de gardien, maisons de quartier...)** avec la société **GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY Services – 1 Place des Degrés à PUTEAUX (92800)** ayant pour objet l'intégration de la Crèche Champignol au périmètre du contrat.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

49. **Avenant n°2 au marché de Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - Lot N°4**

**Approuve** le projet d'avenant n°2 au marché de **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - lot 4 Traitement d'air, V.M.C. et climatisation** avec la société **GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY Services** – 1 Place des degrés à **PUTEAUX (92800)** ayant pour objet de prendre en compte la modification du périmètre du marché.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

### **COMMUNICATIONS**

50. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

51. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La séance est levée à 23 H 15.

